



Réf. Farde e-Assemblées : 2510187

N° OJ : 12

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/03/2023**Objet : Appel à projets Smart City 2023 : IoT & Smart Data.- Règlement.**

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous;

Vu l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City dans le processus de création d'une Smart City;

Vu que les données jouent un rôle de plus en plus important dans notre société et bien les maîtriser et les exploiter procure de nombreux avantages à une ville intelligente telle que Bruxelles. Dans cette optique, la Ville de Bruxelles lance la sixième édition de son appel à projets « Smart City » afin de soutenir les initiatives bruxelloises en matière de TIC, liées à l'IoT & Smart Data, et d'innovation touchant un public large et varié.

Considérant que le Smart Data (« données intelligentes ») consiste en une approche de l'analyse de données qui ne prend en compte que les données les plus pertinentes et directement exploitables parmi une grande masse de données et ce, dans un délai très court. L'Internet des objets (Internet of Things ou encore IoT) fait quant à lui référence à « un réseau distribué connectant des objets physiques capables de détecter ou d'agir sur leur environnement et capables de communiquer entre eux, avec d'autres machines ou ordinateurs. Les données rapportées par ces appareils peuvent être collectées et analysées afin de révéler des informations et de suggérer des actions qui permettront de réaliser des économies, d'augmenter l'efficacité ou d'améliorer les produits et services. » « L'Internet des objets fusionne le physique et le virtuel, offrant des solutions innovantes et créant des environnements intelligents ». L'internet des objets et les smart data sont ainsi à l'avant-garde de la transformation numérique.

Considérant les nombreuses initiatives locales à Bruxelles et parfois le manque de visibilité, de moyens et d'accompagnement des porteurs de projets innovants ;

Considérant l'utilité d'appels à projets en terme d'apport de nouvelles idées et de visibilité pour les porteurs de projet, surtout en ces temps de crise ;

Considérant le succès des éditions précédentes, le prochain appel à projets sera lancé le 07 mars 2023 et se clôturera le 31 janvier 2025. La Ville soutiendra les meilleures initiatives par l'octroi d'un subside de maximum 30.000 EUR (budget de 80.000 EUR au total). Suite à cette sélection, la coordination Smart City au sein de l'UO Stratégie et Transformation Digitale effectuera un suivi-évaluation de ces actions.

Considérant que cette année, la thématique serait basée sur l'Internet of Things & Smart Data afin de promouvoir des projets innovants qui répondent aux préoccupations actuelles de la Ville.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique : Adopter le règlement de l'appel à projets Smart City - IoT & Smart Data

Annexes :

[Règlement FR Appel à projets Smart City 2023 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Formulaire candidature FR appel à projets Smart City 2023 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)